



Location à ma belle-mère d'une maison héritée

Par **ochabot**, le **11/12/2008** à **20:41**

Bonjour,

J'ai hérité de la maison de ma mère récemment. Je compte faire des travaux afin de la remettre en état et la louer.

En parallèle, ma femme (nous sommes mariés sous la communauté légale) aimerait que l'on loge sa mère (ascendant qui n'est ni dans le besoin ni invalide) dans cette maison.

Voici mes questions :

- La maison de ma mère étant devenue un bien propre, la mère de ma femme peut-elle être juridiquement et fiscalement considérée comme un ascendant si elle l'habite?
- Est-ce que je dois faire un bail à sa mère? Si oui, puis-je lui fixer un loyer inférieur à celui du marché sans avoir de problèmes avec le fisc?
- J'aimerais pouvoir déduire les travaux de mes impôts au moins en partie. Pourrais-je déduire ces travaux de mes revenus fonciers si je loge gratuitement la mère de ma femme? Si je lui fait payer un loyer moindre?

Merci de votre aide